

Mahamet TIMERA

Atelier animé par Catherine Quiminal

Emigrés retraités de retour ou comment être Français chez soi au Sénégal ?

Résumé d'intervention

Dans les années 90, on assiste au retour au Sénégal de travailleurs immigrés retraités. Cette dynamique nouvelle pour les migrations sahéliennes mais plus anciennes pour celles d'Afrique du Nord annonce une forme spécifique de retours correspondant à la fin d'une carrière laborieuse en exil, vécue pour beaucoup dans la solitude familiale et plus précisément conjugale et filiale.

Parmi ces retours, ceux des travailleurs immigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française au cours de leur séjour en France ont, par les questions qu'ils soulevaient attiré l'attention des autorités consulaires françaises au Sénégal et quelques départements du Ministère des Affaires Etrangères en particulier le bureau des Français de l'Etranger.

Leur émergence entraîne la création d'une catégorie nouvelle (catégorie d'usage s'entend et non juridique) par les autorités consulaires françaises qui constituent en droit et par la force des choses les représentants sur le sol sénégalais de ceux qu'elles ont appelés les "binationaux franco-sénégalais".

La construction de cette catégorie à trait d'union contraire à l'idéologie républicaine française – dans les principes tout au moins – mais sans doute fort commode pour les exigences d'une certaine gestion de la population française locale traduit les bouleversements sociologiques, ethnico- raciaux, voire politiques et symboliques qu'introduisent l'émergence et le développement sous les tropiques de ces nouveaux citoyens français.

Bien entendu, tant qu'elle résidait dans l'hexagone, cette population française restait inconnue des services consulaires du Sénégal, leur vie étant en France. Beaucoup d'entre eux n'avaient guère entrepris les formalités en vue de faire bénéficier à leurs enfants ou épouses de leur nationalité française, créant une sorte d'imbroglio juridique dans lequel ils sont aujourd'hui empêtrés.

Le retour de la première génération de retraités sera l'occasion d'une confrontation brutale avec les arcanes du droit de la nationalité française et les représentations consulaires qui entraînent une mobilisation pour la défense de leurs intérêts. Très vite, cette population française bi-nationale, native et émigrée de retour ainsi que leurs ayant-droits sont devenus majoritaires (autour de 55% selon le consulat au

moment de l'enquête) bouleversant de façon brusque la composition démographique et le visage de la France locale.

Pourtant, malgré son poids démographique, la communauté française bi-nationale née du retour des immigrés retraités connaît une réelle précarité au plan juridique. Nous nous sommes trouvés face à des individus dont le statut juridique de Français était finalement loin d'être acquis pour eux et pour leur descendance et dont la préoccupation majeure, immédiate consistait à tout mettre en œuvre pour obtenir les documents attestant de leur citoyenneté française.

Français suspects et sommés de prouver la légitimité et la légalité de leur appartenance, le sentiment largement répandu et qui s'est exprimé dans les réunions ou les apartés est qu'ils sont victimes de discrimination et de racisme de la part des Autorités.

"Français de seconde zone" au sens premier et second du terme ou "faux Français", ainsi se définissent-ils.

Un des buts avoués de la colonisation était l'assimilation politique : la transformation en citoyens français des sujets indigènes. Grande aventure dont le projet ambitieux, humaniste sinon utopique ou pis mystificateur échouera conduisant à l'accession des colonies à l'indépendance. Sans engager un débat historique qui dépasse nos compétences, nous nous demandons dans quelle mesure cette situation très contemporaine prolonge les hésitations, les luttes et partis pris du temps colonial autour de la citoyenneté et de l'égalité des citoyens de l'empire dont nous vivons d'une certaine manière une forme de rémanence.